

Montréal, le 9 mars 2026

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>e</sup> Marie Lemay Lachance  
Énergir, s.e.c.  
1717, rue du Havre Montréal  
(Québec) H2K 2X3

**OBJET : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025  
Dossier R-4287-2024 Phase 2**

---

Maître,

La Régie de l'énergie (la Régie) a pris connaissance de votre correspondance du 6 mars dernier ([B-0314](#)), dans laquelle Énergir propose de déposer le suivi de la décision D-2026-011<sup>1</sup> dans le cadre du prochain dossier tarifaire.

Pour les motifs évoqués par Énergir, la Régie accepte cette proposition.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de nos sentiments distingués.

**(S) Natalia Lis**

*Natalia Lis pour*  
Carolina Rinfret, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL\ss

---

<sup>1</sup> Décision [D-2026-011](#), par. 27.